

# REPUBLIQUE FRANCAISE MAIRIE DE SOMBACOUR

## Compte rendu de la séance Conseil municipal de Sombacour du 6 novembre 2020

### **Membres présents :**

Mesdames GUY Fabienne, GUYON Michèle, VILLA-FAIVRE Michaëlle, BLONDEAU Fabienne.

Messieurs BAUD Alain, BAUD Jacques, HENRIET Noël, KALLAL Ahmed, PRENCIPE Michel, , TOUBIN Frédéric, VILLAME Fabrice.

**Membres excusés :** Elisabeth KOGLER, Jocelyne BISTON, Vincent ROGNON et Michaël AMEIL.

**Secrétaire de séance :** Mme Fabienne BLONDEAU.

La séance est ouverte sous la Présidence de Mr TOUBIN Frédéric, Maire de la commune.

La séance se déroule à la salle des fêtes.

Début de séance à 20h05.

### **1-APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 2 OCTOBRE 2020**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## **2—OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE**

La commune a un besoin de trésorerie pour terminer l'année. Il reste des échéances de prêt à payer ainsi que quelques grosses factures (solde des travaux rue Charles de Gaulle, facture de 40 000 € dans le budget bois).

Dans l'attente de percevoir le FCTVA dans les prochains mois, Monsieur le Maire propose de recourir à l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

Une consultation a été lancée et trois organismes bancaires ont répondu.

Après étude des propositions, la Caisse d'Épargne est retenue pour un montant de 200 000 € : frais de commission de 0,20 % ; marge de 0,90 % sur €str. Accord à l'unanimité.

## **3 – PROJET DE LA CASERNE DES POMPIERS**

La promesse de vente pour l'acquisition du terrain par L'EPF a été signée. Les vendeurs ont demandé 10 000 € de plus que le prix initial avec pour argument le coût du bornage et la réception d'une offre plus avantageuse. Après négociation, le prix de vente est fixé à 245 000 € (240 000 € prévus initialement). Les autres communes du Val d'Usiers ont donné leur accord également.

La promesse de vente est valable jusqu'au 30 avril 2021.

Accord à l'unanimité.

## **4 – PROJET EOLIEN**

3 projets sont présentés au Conseil municipal, lequel ne pourra délibérer que lors de la prochaine réunion.

Ce projet éolien serait une source de revenus pour la commune dans les prochaines années.

Il est fait état des points positifs et des points négatifs d'un tel projet :

### Points positifs :

- Ecologie : Projet tourné vers l'avenir en prenant sa place dans la transition énergétique incontournable.
- Financier : Besoin de ressources financières nouvelles pour assurer le fonctionnement, les investissements de la commune.
- Proposer un financement participatif aux habitants et aux collectivités.
- Durée limitée à 30 ans et remise en état des terres.
- Tarifs préférentiels d'électricité pour les particuliers.

### Points négatifs :

- Ecologie : Impact visuel et sur la biodiversité de la forêt.
- Durée du développement du projet (5ans)
- Nombre d'éoliennes
- Surfaces ne pouvant pas être reboisées durant l'exploitation (2000 m<sup>2</sup>/éolienne)

Le coût de fabrication et de pose d'une éolienne représente environ 4 millions d'euros hors coût de développement.

Les trois dossiers reçus seront transmis aux conseillers municipaux pour étude plus approfondie avant prise de décision.

Le projet pourrait apporter une recette annuelle pour la commune d'environ 136 000 € et 150 000 € pour la CCA 800.

## **5 – POINT SUR L'ÉPIDÉMIE COVID-19**

Un arrêté autorise les conseils municipaux, syndicaux et intercommunaux à se réunir et à travailler pendant la période de confinement.

## **6 – FORÊT COMMUNALE**

Une réunion a eu lieu avec Monsieur Nicolas de l'ONF concernant la présentation de l'assiette 2021 : 1900 m<sup>3</sup>.

Des chablis seront coupés pour 5 000 m<sup>3</sup>.

Des coupes rases sanitaires sont prévues : parcelles 27 / 28 au Sapey essentiellement, coupe prévue de ce qu'il reste (700 m<sup>3</sup>) avant que la maladie se développe dans ces bois.

Parcelle 14 ou 31, urgence sanitaire, 800 m<sup>3</sup> : ces bois seront proposés à la vente à la scierie Descourvières.

Une vente de bois de chauffage entre habitants sera proposée après le confinement.

## **7 – COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

La commission se réunit une fois par an souvent avec une personne du Trésor public. 24 noms doivent être proposés et 12 seront retenus dont 6 membres titulaires et 6 membres suppléants.

Les personnes suivantes seront proposées : le Maire et les 14 conseillers municipaux ; Messieurs Gilbert Ronot, Roger Faivre, Jean Gritti ; Mesdames Marie-Christine Baud, Marie-Jeanne Léchine, Marguerite Rognon, Maryline Scalabrino et Véronique Balga ; Messieurs Robert Colinet et Robert Cordier pour les représentants des communes extérieures.

## **8 – COMMISSION DES LISTES ELECTORALES**

La commission de contrôle des listes électorales est composée de 3 membres comme suit :

- Fabienne BLONDEAU, conseillère municipale ;
- Marie-Christine BAUD, déléguée de l'administration ;
- Gilbert RONOT, délégué du Tribunal de justice.

Accord à l'unanimité.

## **9 – SIG INTERCOMMUNAL**

La CCA 800 va mettre en place un SIG intercommunal avec la société Sopreco. Dans le marché, un relevé est prévu sur toute la communauté de communes alors que certaines communes comme Sombacour sont déjà dotées d'un SIG. Un contrôle des canalisations pourrait être réalisé.

Depuis 2015, la commune a investi 53 865 € dans son SIG alors que d'autres communes n'ont pas de SIG. Une négociation devra être menée pour obtenir une compensation et une réflexion sera menée pour voir si la commune intègre ou non le dispositif.

## **10 – COURRIERS**

- Lecture du courrier de Monsieur Louis Sievert.
- Lecture du courrier à Denise Girod.
- Courrier de Monsieur Karaca : demande d'emplacement pour un commerce ambulancier KRC Kebab. La commune lui proposera le jeudi ou le vendredi soir (il y a déjà un commerce ambulancier de kebabs le mardi soir et la crêperie ambulante le dimanche soir).
- Demande d'ouverture d'une micro-crèche dans le Val d'Usiers. Il y aurait un besoin dans le Val, toutefois, il convient de s'assurer de ne pas prendre le travail aux assistantes maternelles déjà installées. Le Relais Petite Enfance de Pontarlier sera contacté pour davantage d'informations.
- Courrier de la MFR : demande de subvention de l'établissement de Bage le Chatel d'un montant de 100 €, un élève étant domicilié à Sombacour. Le Conseil municipal n'accède pas à la demande et accorde des subventions principalement aux associations du Val d'Usiers.

## **11 – QUESTIONS DIVERSES**

- Conseil d'école : 138 élèves sur le site de Sombacour et 266 élèves pour le RPI. Des petits travaux ont été listés et même si la compétence est communautaire, il est convenu que l'employé du village fasse les petits travaux d'entretien.

Lumière : le hall d'entrée était toujours allumé (des détecteurs se contredisaient). Un interrupteur à clé a été installé à l'entrée de l'école. 2 couloirs restent indépendants (un seul détecteur).

L'association Val école a organisé plusieurs manifestations :

la récolte de journaux	1 425 €
------------------------	---------

un tournoi	1 700 €
la vente des sapins de Noël	1 300 €.

Ces recettes financent notamment le spectacle avec la prestation appréciée du clown Zucco.

- CNAS (Comité National d'Action Sociale) : la commune y adhère pour les agents actifs. Cet organisme offre des tarifs avantageux et des prestations sociales (comme un comité d'entreprise). La commune cotisait auparavant pour les agents retraités puis avait arrêté cette année. Il est proposé d'adhérer pour 2021 pour un ancien agent retraité avec une demande de participation de 40 € sur une cotisation de 137,80€. Accord à 10 voix pour (Jacques Baud ne prend pas part au vote).
- Commission bâtiments / voirie :

Les travaux rue Charles de Gaulle ont débuté en 2019 avec l'enfouissement des réseaux secs (électricité et PTT). S'en est suivi en août dernier les travaux de réfection de chaussée et des trottoirs sur une longueur d'environ 750 ml. Montant des travaux d'enfouissement des réseaux réalisés en 2019 : 99 315€ TTC

Montant de la subvention du SYDED (syndicat mixte d'électricité du Doubs) : 40 478 €

### **Reste à charge à la commune : 58 837 €**

Montant des travaux de réfection de la chaussée : 154 864 € TTC

Montant de la maîtrise d'œuvre : 9 984 € TTC

Montant de la subvention DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux): 41 211 €.

### **Reste à charge à la commune : 123 637 €.**

La réception des travaux aura lieu vendredi 13 novembre à 11h00.

Le mur de l'Eglise est terminé : 6 900 € TTC, entreprise Jacquet.

Le mur de la maison Lonchamp est terminé : 11 840 € TTC, entreprise Paget.

- Journée d'intégration au SMCOM le 16 octobre : le délégué pour la commune est Ahmed Kallal. Le SMCOM regroupe la CCA 800, la communauté de communes de Montbenoit et la communauté de communes Frasnè-Drugeon ainsi que 5 déchèteries. Le SMCOM a en charge la collecte des ordures ménagères et le traitement de ces ordures est fait à PREVAL.  
Des sacs prépayés de 4 € pour 50 litres sont en vente, notamment pour les résidences secondaires, les fêtes de famille etc.
- Baux communaux : certains baux communaux sont arrivés à échéance le 30 septembre dernier. Le montant varie chaque année en fonction d'un indice. Certains agriculteurs bénéficiaires refusent de signer alors qu'un contrat écrit doit pourtant être signé. Ce contrat sert alors de justificatif pour la trésorerie.
- Semons l'Espoir : cette association a réalisé la maison des familles à Besançon (personnes hospitalisées au CHU Mingozy). Elle propose une opération solidarité entreprises, celle-ci sera diffusée sur le site internet de la commune. Elle consiste en la vente de cartes de vœux.
- Enquête publique pour l'agrandissement de la carrière : l'enquête a démarré et un registre est disponible en mairie ainsi que le dossier.
- Messe de la Toussaint : la quête réalisée à la sortie de la messe ainsi qu'aux boulangeries de Goux et Sombacour a permis de récolter 120 € au profit du Souvenir Français.
- Cérémonie du 11 novembre : elle aura lieu à Goux-les-Usiers à 11h30 sans la présence de la population.
- Abonnement à la Presse Pontissalienne : il sera renouvelé pour 2021.
- Octobre rose : le Calvaire a changé de couleur pour octobre rose. Une somme de 232 € a été collectée par les commerçants du village. Elle sera reversée par l'association un bracelet contre le cancer à Oncodoubs.

La séance est levée à 23h15.

Prochaine réunion le vendredi 4 décembre.